

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa ON L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 27 février 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1227-0002

**Type d'inspection :**

Incident critique

**Titulaire de permis :** Medlaw Corporation Limited

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Pinecrest Nursing Home (Bobcaygeon),  
Bobcaygeon

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 24 au 27 février 2025

L'inspection concernait :

- Demande n° 00132873 [Incident critique (IC) n° 2731-000015-24] – Éclosion de COVID-19.
- Demande n° 00137664 [IC n° 2731-000002-25] – Chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections  
Prévention et gestion des chutes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa ON L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

## **AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections**

Problème de conformité n° 001 Avis écrit en vertu de la disposition 1 du paragraphe 154 (1) de la *LRSLD* (2021).

### **Non-respect : de l'alinéa 102 (9) b) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (9) Le titulaire de permis veille à ce qui suit au cours de chaque quart de travail :

b) les symptômes sont consignés et les mesures nécessaires sont prises immédiatement pour réduire la transmission, isoler les résidents et les mettre en groupe au besoin. Règl. de l'Ont. 246/22, par. 102 (9).

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'au cours de chaque quart de travail, des mesures soient prises immédiatement pour réduire la transmission et isoler une personne résidente au besoin.

Le 23 novembre 2024, une éclosion de COVID-19 a été déclarée dans l'ensemble de l'établissement. Le 24 novembre 2024, une personne résidente s'est retrouvée dans un état fébrile pendant le quart de soir. La personne résidente a été placée en isolement pendant le quart de jour du 25 novembre 2024 et a obtenu un résultat positif à un test antigénique rapide.

**Sources :** Notes d'évolution d'une personne résidente sur PointClickCare (PCC), compte rendu d'intervention d'urgence du foyer du 19 décembre 2024 et entretien avec la personne responsable de la prévention et du contrôle des infections n° 106. [740792]